



## CARRE D'AS 2025

### Règlement

#### Associations participantes :

ASGAF



ASPTT Grand Paris



Chevannes



Gif-Chevry



USCL-Golf



Le comité de l'épreuve est constitué des représentants des associations sportives.

#### Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour le carré d'As 2025 sont de **130,00 €** par association inscrite, à verser :

- *par chèque à l'ordre de « USCL » et à envoyer à « USCL, Golf de Lésigny Réveillon, Ferme des Hyvernaux 77150 LESIGNY ».*
- *par virement à l'USCL section Golf (voir facture à adresser par Jean-Pierre ROBIN)*

#### Déroulement de la compétition :

L'épreuve est composée de 11 journées organisées par une des associations et enregistrées sur l'application de la fédération.

Chaque club reçoit une fois sur le format individuel stableford et une fois sur un format en double stableford (formule scramble à 2)

La finale du Carré d'As se déroule sur le golf de Lésigny selon formule shamble à 2. Les droits récoltés serviront à financer les lots attribués en fin d'épreuve.

#### Règlement :

*Les joueurs devront impérativement :*

- *Être sénior*
- *Être à jour auprès de la fédération (licence et certificat médical ou QS)*
- *Respecter les règles sanitaires en vigueur*
- *Être membre de l'une des associations*

**Boules de départ :**

- Hommes boules jaunes
- Femmes boules rouges

Voiturette autorisée en cas de contrainte médicale et accord du capitaine et du golf.

Pour les journées en scramble, les joueurs et joueuses peuvent s'associer avec le partenaire de leur choix, y compris d'une autre équipe. L'organisateur de la journée veillera à ce qu'aucun joueur (ou joueuse) inscrit ne soit refusé, quitte à faire jouer une partie en scramble à 3.

Les classements définitifs par équipe et individuels pour l'année 2025 seront établis à l'issue de la 10<sup>ème</sup> compétition qui se déroulera cette année au Golf de Lésigny le mardi 23 septembre.

Un classement spécifique sera établi pour la finale qui se déroulera au golf du Réveillon à Lésigny. Ceci permettra d'effectuer la remise des prix pendant le repas, prévu pour la clôture du Carré d'As 2025 le mardi 30 Septembre à Lésigny.

## **Attribution des points :**

### **1 - Classement par équipe :**

#### **Journées en simple :**

##### Index < à 36 :

Pour chaque rencontre, les 30 premiers équipiers en brut et/ou en net rapportent les points de leur classement à leur équipe respective (30 pts au 1<sup>er</sup>, 29 au 2<sup>ème</sup>, ..., 1 pt au 30<sup>ème</sup>).

##### Index > à 36 : (si assez de participant)

Pour chaque rencontre, les 12 premiers équipiers en Net (index > 36) rapportent les points de leur classement à leur équipe respective (12 pts au 1<sup>er</sup>, 11 au 2<sup>ème</sup> ... 1 pt au 12<sup>ème</sup>).

S'il n'y a pas 12 joueurs (index > 36) les derniers points ne seront pas attribués.

La somme de l'ensemble des points ainsi obtenus sera attribuée à chaque équipe.

Note : En cas d'index amélioré en cours d'année, la catégorie la plus représentée de l'index sera utilisée pour le classement final.

#### **Journées en scramble :**

Pour chaque rencontre en scramble, chaque joueur ou joueuse d'un club classé(e) dans les 15 premières doublettes en brut et/ou en net rapportent des points à son équipe selon le barème en annexe.

Note : Pour les journées en scramble, les index > 36 sont plafonnés à 36. En conséquence, il n'y a pas d'attribution de points spécifique aux index > 36 .

### **2 - Classements individuels :**

#### Brut messieurs index < 36

Classement établi en faisant la somme des points rapportés à leur équipe en brut lors des différentes compétitions sur l'année.

#### Net messieurs index < 36

Classement établi en faisant la somme des points rapportés à leur équipe en net lors des différentes compétitions sur l'année.

#### Dames index < 36

Classement établi en faisant la somme des points rapportés à leur équipe en net et en brut lors des différentes compétitions sur l'année.

Mixtes index > ou = 36

Classement établi en faisant la somme des points rapportés à leur équipe en net lors des différentes compétitions sur l'année.

### **Remise des prix :**

La remise des prix se fera lors de la finale du Carré d'as le mardi 30 septembre à Lésigny, avec notamment **la remise du Trophée à l'équipe victorieuse de la saison.**

Il sera également procédé à la **remise des prix des classements individuels. En cas d'absence des lauréats**, le capitaine d'équipe pourra prendre les lots ou trophées attribués et leur remettre directement.

Pour les lots spécifiques à la compétition en shamble de la finale, , ils seront attribués aux lauréats présents. S'agissant d'une compétition en double, l'un au moins des participants doit être présent. Le cas échéant, les lots seront attribués au camp classé immédiatement après.

Le comité du carré d'as se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours de la compétition pour faire face à tout événement particulier.

***En cas de tricherie avérée, le joueur sera exclu de la compétition 2025. Ses éventuels points acquis seront supprimés et les classements mis à jour.***

## ANNEXE

### **Attribution des points pour les journées en scramble:**

- Pour les journées en double les points attribués aux 15 premières doublettes en brut sont répartis comme suit :
  - 30 points à chaque membre de l'équipe classée première en brut
  - 28 points à chaque membre de l'équipe classée deuxième en brut
  - ----
  - 4 points à chaque membre de l'équipe classée quatorzième en brut
  - 2 points à chaque membre de l'équipe classée quinzième en brut
  
- Pour les journées en double les points attribués aux 15 premières doublettes en net sont répartis comme suit :
  - 30 points à chaque membre de l'équipe classée première en net
  - 28 points à chaque membre de l'équipe classée deuxième en net
  - ----
  - 4 points à chaque membre de l'équipe classée quatorzième en net
  - 2 points à chaque membre de l'équipe classée quinzième en net
  
- Pas de calcul différencié d'attribution de points pour les femmes et les index supérieurs à 36
  
- L'attribution de points à titre individuel s'applique à chaque participant quelle que soit sa « série » de classement individuel